

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification		
Identificateur de produit	Détergent à cuvette Ooh!	
Autres moyens d'identification	ODC10	
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Nettoyant acide pour cuvettes	
Identificateur du fournisseur initial	Laboratoires St-Antoine Inc.; 2834, Marie-Victorin St-Antoine-de-Tilly, P.Q. G0S 2C0 T – 418-886-2454/800-690-2454	
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666	
Section 2. Identification des dangers		
Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)		
Matières corrosives pour les métaux (Catégorie 1) Toxicité aiguë par voie orale (Catégorie 4) Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) Corrosion cutanée (Catégorie 1) Lésions oculaires graves (Catégorie 1) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3)		
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)		
 Danger H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P312 Appeler un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un médecin. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P403 + P233 Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.		
Autres dangers connus	Aucun	
Section 3. Composition/information sur les ingrédients		
Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
Acide Chlorhydrique	7647-01-0	15-40
Acide phosphorique	7664-38-2	10-30
Éther méthylique du propylène glycol/Éther butylique éthylène glycol	107-98-2/111-76-2	< 6
Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	68412-54-4	< 5
* Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).		
Section 4. Premiers soins		
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.	
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Appeler un médecin en cas de malaise.	
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (15-20 minutes). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Provoque de graves brûlures de la peau, des voies respiratoires ou digestives et de graves lésions des yeux.	
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.	

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie
Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)
Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.
Agents extincteurs appropriés et inappropriés
En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers
De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.
Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
Section 7. Manutention et stockage
Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
Peut être corrosif pour les métaux. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités
Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.
Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle
Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)
Limites d'exposition: CAS 7647-01-0 – ACGIH – TLV-TWA 2 ppm (plafond) & PEL-TWA 5 ppm (plafond); CAS 7664-38-2 – ACGIH – TLV-TWA 1 mg/m ³ (STEL 3 mg/m ³) & PEL-TWA 1 mg/m ³ ; CAS 107-98-2 ACGIH – TLV-TWA 50 ppm (STEL 100 ppm); CAS 111-76-2 ACGIH – TLV-TWA 20 ppm;
Contrôles d'ingénierie appropriés
Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle
Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques					
Apparence, état physique/couleur		Liquide bleu	Tension de vapeur		Non disponible
Odeur	Menthe		Densité de vapeur		Non disponible
Seuil olfactif		Non disponible	Densité relative		1,15-1,19
pH	1		Solubilité		Soluble
Point de fusion/congélation		Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau		Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition		Non disponible	Température d'auto-inflammation		Non disponible
Point d'éclair		Non disponible	Température de décomposition		Non disponible
Taux d'évaporation		Non disponible	Viscosité		Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)		Non disponible	COV		Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité		Non disponible	Autre		Aucune connue
Section 10. Stabilité et réactivité					
Réactivité					
Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.					
Stabilité chimique					
Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.					
Risque de réactions dangereuses					
Lorsque mélangé avec des matériaux incompatibles.					
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)					
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.					
Matériaux incompatibles					
Matières comburantes; bases; certains métaux; etc.					
Produits de décomposition dangereux					
Aucun connu					
Section 11. Données toxicologiques					
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)					
Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.					
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques					
Brûlure cutanée, rougeurs, douleurs; Brûlure des yeux, rougeurs, larmoiements; Brûlure des voies digestives. Brûlure des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc...					
Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)					
Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Possible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible; Danger par aspiration – Aucune donnée disponible. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.					
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL50 & CL50)					
CAS 7647-01-0 DL50 Oral - Rat – 238 mg/kg; CL50 Inhalation - Rat - 4 h – 1562 ppm; CAS 7664-38-2 DL50 Oral - Rat – 1530 mg/kg; CAS 111-76-2 DL50 oral, rat 880 mg/kg; DL50 dermal, lapin 1060 mg/kg; ETA non disponible dans ce document.					
Section 12. Données écologiques					
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)		Aucune donnée disponible			
Persistance et dégradation		Aucune donnée disponible			
Potentiel de bioaccumulation		Aucune donnée disponible			
Mobilité dans le sol		Aucune donnée disponible			
Autres effets nocifs		Aucune donnée disponible			
Section 13. Données sur l'élimination					
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés					
Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.					
Section 14. Informations relatives au transport					
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD					
UN3264; LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE & PHOSPHORIQUE); CLASSE 8; GE II					
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)					
UN3264; CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID); CLASSE 8; GE II					
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)					
UN3264; CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (HYDROCHLORIC ACID, PHOSPHORIC ACID); CLASSE 8; GE II					
Précautions spéciales (transport/déplacement)		Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.			
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)		Aucun			
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)		Possible			

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
---	--

Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
--	---

Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement

Aucune

Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	Le 06 novembre 2020 version 1
---	-------------------------------

Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.
-------------------	--

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.